

N^o 134. — **ARRÊTÉ** du 25 juillet 1865, déterminant les dispositions à prendre pour la célébration des fêtes du 15 août.

Nous, Commandant des Établissements français de l'Océanie, Commissaire Impérial aux Iles de la Société,

ARRÊTONS :

La fête de Sa Majesté l'Empereur sera annoncée, le 14 août au coucher du soleil, par une salve de 21 coups de canon, faite par la batterie de campagne.

Une nouvelle salve de 21 coups sera faite le 15 au lever du soleil

A 8 heures, les édifices publics arboreront les couleurs nationales, les bâtiments de guerre et de commerce de la rade hisseront leurs pavillons et se pavoiseront jusqu'au coucher du soleil.

A 8 heures 1/2, une messe militaire sera célébrée sur la place du Gouvernement. Il sera chanté un *Te Deum*, pendant lequel il sera fait une salve de 21 coups de canon.

Les troupes de la garnison prendront les armes en grande tenue à 7 heures 3/4 du matin, sous les ordres du commandant d'armes.

Elles se formeront en colonne par division sur la place, faisant face à l'autel.

Chaque bâtiment de la station locale fournira un peloton, commandé par un officier ou aspirant.

Le détachement de marine ainsi formé se placera sous les ordres du commandant d'armes.

A 8 heures 1/4, MM. les fonctionnaires et officiers de terre et de mer se réuniront au Gouvernement pour y prendre le Commissaire Impérial et l'accompagner à la cérémonie religieuse.

A l'issue de cette cérémonie, les troupes de terre et de mer seront passées en revue, et défilent devant la Reine et le Commissaire Impérial.

Après la revue, le Commandant Commissaire Impérial recevra les différents corps civils et militaires de la colonie.

Les chefs indigènes seront présentés à la Reine.

Un banquet est offert aux chefs, Toohitu et aux députés; il aura lieu dans la fare-hau du Commissaire Impérial.

Au coucher du soleil il sera tiré une dernière salve de 21 coups de canon.

L'hôtel du Gouvernement et les établissements publics seront illuminés.

A 9 heures, cent fusées seront tirées de l'ilot Motu-Uta.

Les troupes de toutes armes et les équipages des bâtiments recevront une gratification d'une demi-journée de solde.

Une double ration de vin sera accordée aux troupes et aux équipages. Les prisonniers qui n'y ont pas droit recevront 46 centilitres de vin.

Des régates auront lieu à 1 heure de l'après-midi.